

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE de PRESTATIONS DE SERVICES KVH ADMIN'

## 1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Toute commande implique pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf accord express et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes CGV décrites ci-après.

## 2. PRESTATIONS PROPOSEES

Les prestations proposées et réservées aux entreprises et aux particuliers comprenant toutes prestations administratives, de secrétariat, réalisation de démarches administratives dans leur ensemble, d'assistance et d'accompagnement commercial tant en France qu'à l'international.

## 3. DISPONIBILITE

Les prestations seront réalisées selon la disponibilité du Prestataire qui informera le Client de ses possibilités. Pour toute prestation sur site, il convient au Client de prévenir 48 heures à l'avance, et il est préférable de prévoir un minimum de deux (2) heures de travail consécutives.

## 4. LIEUX

Les prestations prévues à l'article 2 seront réalisées, selon l'accord convenu entre les parties, soit dans les locaux du Prestataire en télétravail, ou soit dans ceux du Client.

## 5. DEVIS - COMMANDES

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par le Prestataire, sur la base des informations communiquées par le Client. Le devis adressé par le Prestataire au Client, par courrier postal ou courrier électronique, précise notamment : la prestation à réaliser, le prix de la prestation, le délai de la prestation dans la mesure du possible. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit au tarif horaire. Des frais de déplacements peuvent être calculés selon la prestation à réaliser, ainsi que des éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par le Prestataire.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner le devis sans aucune modification au Prestataire par tout moyen à sa convenance, et dûment signé avec la mention « Bon Pour Accord ».

En cas de confirmation de commande par courrier électronique, l'expression du consentement du Client doit être notifiée.

La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserves du Client aux présentes CGV.

A défaut de réception de l'acceptation du devis et de l'acompte, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

## 6. ACOMPTÉ

Toute commande est soumise à une demande d'acompte de 30% sur le montant TTC à réception du devis signé. Le solde sera facturé à l'issue de la prestation.

## 7. EXECUTION DE LA COMMANDE

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin en usage dans sa profession à la bonne exécution de sa prestation. La prestation sera réalisée conformément au devis.

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie.

Tout retard ou omission de la part du Client à son obligation de communiquer les éléments relatifs à la prestation pourra entraîner soit un dépassement des délais soit une annulation de la commande.

## 8. DELAI D'EXECUTION

Sauf accord contraire, la livraison est faite à la date indiquée sur le devis.

Le délai dont dispose le Client pour confirmer sa commande est précisé sur le devis. Passé ce délai, la date de livraison pourra faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail du Prestataire.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur dépassement ne peut entraîner de pénalités pour retard.

Pour les prestations supérieures à 500,00 € HT, suivant accord préalable entre les deux parties, en cas de non respect du délai prévu, le Client aura la possibilité de dénoncer le contrat.

## 9. DUREE - RESILIATION

La durée des prestations est définie dans le devis.

Chaque partie se réserve la possibilité de résilier à tout moment le contrat en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. Le contrat prendra fin, à cet effet, dix (10) jours ouvrés après l'envoi par la partie requérante d'une lettre recommandée avec Accusé Réception mentionnant le motif de la résiliation, sous réserve que l'autre partie n'ait pas, dans la période de dix (10) jours, remédié à la situation. En cas d'incapacité ou d'impossibilité d'y remédier dans le délai susmentionné, la Partie requérante sera habilitée à résilier le Contrat immédiatement.

Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou tout autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas d'arrivée du terme ou de résiliation du contrat :

- Le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante.
- Le Prestataire se trouve déchargé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation ou d'expiration du contrat.
- Le Prestataire s'engage à restituer au client au plus tard dans les trente (30) jours ouvrés qui suivent la résiliation ou l'expiration du contrat, l'ensemble des documents ou informations remis par le Client

En cas de résiliation de l'accord par le Client, seront dues par le Client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

## 10. TARIFS

Les prix des prestations indiqués sont fermes et définitifs, exprimés en euros et hors taxes (HT).

Les prix sont soumis à la TVA au taux de 19,60 %. Les prix peuvent être calculés à l'heure, au forfait ou à la journée.

Les prix sont révisable chaque année au 1er janvier.

Les frais de livraison engagés par le Prestataire seront facturés au Client selon

le tarif de la poste en vigueur.

Les déplacements demandés par le Client pour la récupération de documents, pour une livraison ou pour la réalisation des prestations sur site, sont à la charge du Client et calculés au prix de revient kilométrique par application du barème fiscal en vigueur au moment de la prestation.

## 11. REMISES ET MAJORATIONS

Les prix proposés comprennent les remises que le Prestataire serait amené à octroyer.

Toute prestation réalisée le dimanche ou les jours fériés sera majorée de 50 % du tarif applicable.

## 12. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, s'entendent établies net, sans escompte et payables à leur réception.

Le paiement peut être fait par chèque bancaire, par virement ou en espèces. Le chèque devra être établi à l'ordre de : « KVH ADMIN' ».

En cas de retard de paiement à l'échéance de la facture, des intérêts de retard fixés à 1,5 le taux de l'intérêt légal majoré de 5 points courent de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, le droit pour le Prestataire de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de toute autre recours et d'exiger le paiement de toutes les créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

## 13. OBLIGATIONS ET CONFIDENTIALITE

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation.

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations qui sont à la disposition du public, qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer le Prestataire, préalablement à ou lors de la commande, des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en oeuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

## 14. RESPONSABILITE

Le Prestataire s'engage, à titre d'obligation de moyen à exécuter ses obligations avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment.

En cas de mise en cause de sa responsabilité, le montant des dommages et intérêts auxquels le prestataire pourrait être condamné, n'excèdera pas la moitié de la somme totale hors taxes, effectivement payée par le Client pour le service fourni par le Prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception, étant entendu que le présent plafond ne sera pas applicable en cas de dommages corporels.

Le Client s'engage à mettre à disposition du Prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Client

- un retard occasionné par le Client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

A compter de la remise des documents visés à l'article 2 des présentes CGV, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté.

Le Client décharge en conséquence le Prestataire de toute responsabilité quant à l'utilisation, l'exploitation et la diffusion du contenu desdits documents et garantit le Prestataire contre tout recours, susceptible d'être intenté à son encontre de ce fait.

## 15. CAS DE FORCE MAJEURE

Le Prestataire n'est pas tenu responsable des retards ou d'inexécution survenus en cas de force majeure.

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée, si et seulement si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du Prestataire, les interruptions de service EDF supérieure à deux (2) Jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie avec un arrêt supérieur à huit (8) jours).

Dans les huit (8) jours ouvrés maximum de la survenance d'un tel événement, la partie défaillante pour cause de force majeure s'engage à le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apporter la preuve.

La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandée avec Accusé Réception.

Dans le cas où l'accord est résilié par le Client pour cause de force majeure, le Client doit verser au Prestataire tous montants dus jusqu'à la date de résiliation.

## 16. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la cause, celui-ci s'engage à régler à 100 % la ou les parties de la prestation déjà effectuées.

L'annulation devra être faite par écrit au Prestataire.

## 17. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de prestations de service sont soumises au droit français.

Tous litiges éventuels, de quelque nature que ce soit, relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Valenciennes.